CAMPUS CONDORCET
PARIS - AUBERVILLIERS

Délibération n°2022-020 du Conseil d'administration du 29 novembre 2022 relative à l'adoption du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 20 septembre 2022

Membres du Conseil d'administration : 38
Membres présents et représentés au début de la séance : 30

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

Le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 20 septembre 2022 joint à la présente délibération est adopté.

Votes pour : 27
Votes contre : /
Abstention : 3

Affichage le 29/11/ 2022
Publication au registre des actes de l'Établissement le 29/11/ 2022
Transmission au contrôle de légalité le 29/11/ 2022
Délibération certifiée exécutoire le 14/12/ 2022

Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul Zalio

CAMPUS CONDORCET
PARIS - AUBERVILLIERS

Procès-verbal n°26 de la séance du conseil d'administration du 20.09.2022

Réuni en présentiel
De 9h40 à 11h35

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 20 septembre 2022 à 9h40 en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul Zalio.

Membres du Conseil d'administration présents :

Mme Hélène Velasco-Graciet	Présidente de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme
M. Philippe Gervais-Lambony	Président de l'Université Paris Nanterre
Mme Michelle Bubenicek	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes
Mme Christine Neau-Leduc	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
M. Christophe Fouqueré	Président de l'Université Sorbonne Paris Nord
M. Christophe Prochasson	Président de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Mme Magda Tomasini	Directrice de l'Institut National d'Etudes Démographiques
M. Pierre-Paul Zalio	Président de l'Etablissement Public Campus Condorcet – Personnalité qualifiée
M. Jean-François Chougnet	Président de l'établissement public du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) – Personnalité qualifiée
Mme Marie Zins	Professeur des universités- praticien hospitalier Université Paris Cité – Personnalité qualifiée
M. Christian Henriot	Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Provence – Personnalité qualifiée
M. Antonin Cohen	Conseiller scientifique et pédagogique DGESIP – Représentant de l'Etat

Mme Katy Bontinck	Conseillère métropolitaine - Métropole du Grand Paris
Mme Ling Lenzi	8ème Vice-Présidente Plaine Commune en charge du projet Condorcet
M. Régis Schlagdenhauffen	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
M. Jonathan Marie	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
Mme Camille Goirand	Membre élue 'professeurs'
M. Fabrice Virgili	Membre élu 'professeurs'
Mme Francine Filoche	Membre élu 'autres personnels'
Mme Laure Christophe	Membre élu 'autres personnels'
Mme Stéphanie Sangay	Membre élu 'autres personnels' EPCC
M. Gérald Géniaut	Membre élu 'autres personnels' EPCC
M. Michel Mena	Membre élu 'étudiant'
M. Raman Yudzitski	Membre élu 'étudiant'

Pouvoirs donnés :

M. Jamil Dakhlia	Président de l'Université Sorbonne Nouvelle Pouvoir donné à Mme Christine Neau Leduc
Mme Annick Allaigre	Présidente de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis Pouvoir donné à M. Philippe Gervais-Lambony
M. Fabrice Boudjaaba	Représentant du Président du CNRS Pouvoir donné à Mme Magda Tomasini
M. Jean-Michel Verdier	Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes Pouvoir donné à Mme Michelle Bubenicek
M. Patrick Gilli	Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Pierre-Paul Zalio
Mme Valérie Peugeot	Chercheuse en sciences sociales du numérique chez Orange Labs – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à Mme Marie Zins

Mme Magali Reghezza-Zitt	Cheffe de secteur science de l'homme et de la société au sein du service de la stratégie, de la recherche et de l'innovation – Représentant de l'Etat Pouvoir donné à M. Antonin Cohen
Mme Marie-Françoise Messez	14ème Maire-adjointe de la ville d'Aubervilliers Pouvoir donné à Mme Ling Lenzi
Mme Michelle Bubenicek	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes Pouvoir donné à M. Christian Henriot
M. Christophe Fouqueré	Président de l'Université Sorbonne Paris Nord Pouvoir donné à Mme Magda Tomasini

Excusé-es :

M.Geoffrey Carvalhinho	Conseiller régional, Région Ile-de-France
M. Éric Lejoindre	Maire du 18ème arrondissement de Paris
Mme Anastasia Iline	Conseillère référendaire à la Cour des Comptes – Personnalité qualifiée
Mme Hélène Ruiz Fabri	Directrice de l'institut Max Planck Luxembourg – Personnalité qualifiée
M. Abdoulaye Diallo	Membre élu 'étudiant'
M. Alexis Borstchik	Membre élu 'étudiant'

Assistaient en outre à la séance :

Monsieur Samy Kherroubi, Contrôleur budgétaire académique – rectorat de Paris

Monsieur Marc Kreckelbergh, contrôleur budgétaire DRFIP

Monsieur Olivier Rousseau, Agent Comptable du Campus Condorcet

Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet

Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire

Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales du Campus Condorcet

Madame Sylvie Brunet, Sténotypiste

Pierre-Paul Zalio, président ouvre la séance à 9 heures 40 en indiquant être ravi d'accueillir les administrateurs en une qualité qui n'était pas la sienne lors du dernier Conseil d'administration, puisqu'il est désormais, depuis fin juin/début juillet, le Président de l'EPCC.

Il remarque que cette séance ordinaire a été retardée par rapport au calendrier initial, mais il constate que, sur les 38 membres que compte ce Conseil d'administration, 30 sont présents ou représentés. Ainsi, le quorum est atteint et les débats peuvent commencer.

Il propose au préalable, puisque le Conseil d'administration depuis son renouvellement ne s'est réuni qu'une fois au mois de mai, de refaire un tour de table pour que chacun identifie bien les présents.

Après que les administrateurs se sont présentés, il liste les pouvoirs reçus

Philippe GERVAIS-LAMBONY observe que si les administrateurs étaient au complet, ils ne pourraient pas tous s'asseoir dans la salle du Conseil d'administration.

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle l'ordre du jour qui comporte 12 points. Avant de les aborder, il propose de faire une déclaration liminaire.

Au mois de mai, il a présenté les grandes lignes à la fois du projet qu'il voulait porter, mais aussi des grandes missions de l'EPCC, à savoir :

– réinscrire les projets immobiliers et la maîtrise d'ouvrage comme l'un des axes de l'activité de l'Etablissement. A ce titre, le renforcement de la maîtrise d'ouvrage fera partie d'une des délibérations à examiner lors de la séance.

– assurer une structuration plus cohérente des missions d'exploitation-maintenance et de services aux usagers du Campus. Ce point ne fera pas l'objet d'une délibération particulière ce jour, mais les administrateurs le verront en filigrane dans un certain nombre de débats et d'échanges, et il en sera probablement question au CA du mois de novembre.

– avoir plus de souplesse et plus d'autonomie quant à la capacité à recruter. Ce sujet fait d'une certaine manière l'objet d'une délibération, mais aussi d'une discussion qui est en cours avec l'Etat, qui a été reprise à la fois avec la rectrice, la ministre elle-même, sa conseillère SHS, la Direction générale de l'Enseignement supérieur, la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation, le cabinet de la ministre et les administrateurs d'Etat sur l'évolution de la capacité de l'Etablissement à recruter.

– créer les conditions d'une activité scientifique collective et innovante, sur le plan à la fois des méthodes et des résultats en soutien des politiques des établissements membres, au service de l'ensemble de la communauté SHS.

Ces axes se déclineront au fur et à mesure des points inscrits à l'ordre du jour, notamment des points d'actualité qu'il va présenter dans la foulée. La structuration des discussions se fera selon ces grands axes ; c'est d'ailleurs ce qui s'est passé en Bureau au mois de septembre.

1. Points d'actualité

Pierre-Paul ZALIO, président souligne que la richesse des évènements qui s'y déroule illustre au mieux ce que Campus Condorcet est et fait. Il mentionne d'ailleurs que, depuis le précédent Conseil d'administration, les services lui ont remonté plus de 60 évènements d'envergures diverses, qui ont été organisés à différents endroits.

Il liste brièvement les évènements passés :

- Innovatives SHS organisé du 18 au 19 mai par le CNRS sur la valorisation de la recherche en SHS, avec notamment la thématique transversale qu'est l'intelligence artificielle. Ce salon qui est d'une très grande qualité illustre la capacité qu'a le GED d'accueillir des événements de cette ampleur, avec une série d'activités organisées dans les différents espaces (notamment l'open space, l'Espace Françoise Héritier ou le forum). A noter que, sur une thématique similaire, une journée internationale sur SHS et IA s'est déroulée sensiblement à la même période, à l'initiative d'un laboratoire de l'EHESS.
- Les 20 ans du CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale) du 30 au 31 mai.
- Le congrès des apprentis chercheurs de l'Ined au Centre de colloques le 1er juin.

- L'exposition – Fanzines. Du monde amateur à la sphère académique –, organisée par l'EPHE, l'Université Sorbonne Nouvelle, l'Université Paris 8 et Campus Condorcet (Atelier Condorcet), a permis un panorama des journaux autopubliés par les amateurs depuis presque un siècle.
- Les rendez-vous Condorcet – L'éthique du sport : Rendez-vous avec Lilian Thuram le 13 juin. La thématique portait sur ce que cet ancien footballeur professionnel défend à travers sa fondation, à savoir l'éducation contre le racisme à travers la création de supports pédagogiques. Avec Barbara Cassin et Agnès Tricoire, un dialogue s'est instauré notamment autour de deux grandes questions : « Sommes-nous tous égaux dans le sport, grâce au sport ? », « Y a-t-il des inégalités plus manifeste que d'autres, et comment les affronter ? ».
- Du 15 juin au 20 juillet s'est tenue une exposition photographique « Canal Saint-Denis, la bascule d'un paysage », avec la présentation de plusieurs centaines de photographies au GED.

  Il est intéressant de la mettre en regard avec la participation de Campus Condorcet, à l'exposition Oakland Saint-Denis qui se tient au Pavillon de l'Arsenal.

  Ces évènements témoignent de la volonté de l'établissement, d'être au service d'une dynamique territoriale.
- Le 12ème congrès de l'Association européenne des Etudes du Sud-Est asiatique (EuroSEAS 2020) du 28 juin et 2 juillet, porté par l'EHESS. Cette manifestation semble avoir remporté un beau succès.
- Du 25 au 29 juillet, l'Association internationale d'histoire économique organisait The World Economic History Congress. Le précédent WEHC avait eu lieu au MIT. Beaucoup de participants (notamment des personnes non françaises) ont trouvé que ce forum était mieux organisé à Campus Condorcet qu'à Boston.
- Le XVe Congrès international de Philosophie médiévale du 22 au 26 août a aussi eu un très grand succès, avec à chaque fois plusieurs centaines, voire plus d'un millier d'intervenants et présents qui étaient ravis de trouver un campus dédié à la valorisation des recherches en sciences humaines et sociales, internationalisé et à la disposition de tous.
- Le 17 septembre, « Patrimoine pour tous » aux journées européennes du patrimoine.

Par ailleurs, la rentrée des étudiants au Campus Condorcet s'échelonne selon le calendrier suivant:

– les 6 et 7 septembre : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le Master HCRIME – Master Géographie

– du 12 au 14 septembre : Université Sorbonne Nouvelle (IHEAL)

– du 19 au 20 septembre : IC Migrations

– du 3 au 6 octobre : EHESS

– le 11 octobre : EPHE

Dans ce contexte, une journée sera organisée collectivement les 6 et 7 octobre sur les violences sexistes et sexuelles et sera ouverte à tous les étudiants ayant des enseignements sur le Campus et les personnels.

Enfin, il signale les évènements à venir sur lesquels il reviendra lorsqu'ils se seront déroulés :

- le forum du CODHOS en novembre
- l'exposition « Mer Navires et Avions. La traversée de la Méditerranée racontée par des jeunes exilés » du 5 octobre au 9 décembre
- les 10 ans du Labex Dynamite du 17 au 18 octobre
- le Hackathon Human2Sport du 19 au 22 octobre
- le salon du livre des Humanités du 15 au 16 novembre

Dans les faits marquants, il tient aussi à souligner pour le GED :

- l'organisation des ateliers Collex-Persée les 11 et 12 mai
- l'ouverture désormais accessible à tout public académique à partir du master

Stéphanie GROUDIEV confirme que le GED est maintenant accessible à tout public académique, à savoir que toute personne se présentant au GED peut entrer et accéder aux espaces dans les étages et à la documentation.

Un travail est en cours actuellement sur un processus automatisé d'inscription. A l'heure actuelle, l'entrée se fait via un badge visiteur. A l'inverse, l'inscription donnera une carte à l'année. Ainsi, des droits de prêt pourront être délivrés aux personnels, enseignants-chercheurs et étudiants des établissements membres.

C'est pourquoi l'ouverture s'est pour l'instant faite à bas bruit, mais une communication va bientôt sortir sur ce sujet à partir de début octobre.

Pierre-Paul ZALIO, président estime nécessaire de pouvoir annoncer début octobre que le GED est désormais ouvert à tout public académique.

Il en profite pour dire qu'il souhaite aborder avec tous les membres du Campus lors de la prochaine réunion de Bureau, la question du nom du GED là où elle avait été laissée pour faire avancer rapidement ce point. En effet, le GED est un nom de chantier. Comme il commence à s'installer, il faut le changer avant qu'il ne se cristallise. Une consultation avait été porté par l'établissement en 2017-2018, menant à une consultation assez large (plus de 3 000 personnes), aboutissant à la proposition du nom Humathèque.

Par ailleurs, toujours dans les faits marquants, mais en matière immobilière, il mentionne que, ces derniers mois, les équipes de l'EPCC se sont mobilisées pour faire faire aux enjeux de :

- la réhabilitation et la remise en état du bâtiment « Recherches » de l'EHESS, avec à la fois l'analyse des désordres, les relations avec les assurances, les opérations de mise en sécurité du bâtiment et des personnes, mais aussi les démarches faites pour que la remise en place des éléments de sécurité se fasse correctement.

  Ses équipes ont eu des échanges avec l'architecte Faloci. L'Etablissement fait son meilleur effort pour trouver le point d'équilibre entre les conditions de sécurité et l'ouverture.

- le siège de l'EPHE. Le 27 juillet, le comité des achats s'est tenu pour attribuer le marché d'accompagnement juridique (maîtrise d'œuvre), sachant que le Campus Condorcet en a la maîtrise d'ouvrage.

- les sièges de l'EHESS et de la FMSH. Des séances de travail ont eu lieu, d'une part avec le préfet de région le 18 juillet, et d'autre part avec l'Epaurif le 8 septembre.

  Il indique avoir évoqué cette question avec les élus du territoire le 14 septembre. L'étude de faisabilité qui commence (c'était l'objet de la réunion avec l'Epaurif) permettra à l'Etablissement de disposer d'une première tranche de financement (5 M€) pour lancer les opérations. Le volume total de l'enveloppe pour réaliser toute l'opération n'est pas encore connu, puisque c'est le travail de la première phase qui permettra justement de l'établir.

- La réalisation du site Campus Condorcet Porte de La Chapelle, dont les offres du deuxième DCE ont été ouvertes le 8 juin 2020.

  Conjointement, l'Etat a demandé un reporting dans le cadre du Comité inter-administratif de suivi global sur l'utilisation des intérêts de la dotation non consomptible. Un modèle a dû être fait relativement en express pour deux séances du CISG qui se sont tenues respectivement les 26 juillet et 31 août, avec une projection de la mobilisation des intérêts de la dotation non consomptible jusqu'en 2045, selon la méthodologie Finance Consult.

  Le CISG a donné l'autorisation d'avancer, ce qui a permis en parallèle de signer les pré-attributions fin juillet, mais aussi d'avoir la réponse des attributaires du chantier, de monter un comité de pilotage avec les partenaires qui a eu lieu le 7 septembre.

  Ce conseil d'administration est également un jalon, puisque si le BR est voté, les marchés aux titulaires pourront être notifiés sans délai, de façon à ce que le 29 septembre se tienne la réunion plénière, avec les maîtrises d'ouvrage et les entreprises. Ce sera le premier jour du chantier, même s'il faudra encore 2 mois de préparation avant qu'il ne démarre réellement sur le terrain.

  Le bâtiment devrait revenir à l'usage de Paris 1 à partir d'avril 2025, pour que l'université puisse faire sa rentrée 2025 en bonne et due forme.

Les membres de la communauté Campus Condorcet s'étaient mobilisés sur CROSSINGS, une réponse à l'appel à projets Excellences (dépôts en vague 1 et en vague 2).

Le résultat a hélas été annoncé négatif par la ministre à Grenoble lorsque les résultats de la deuxième vague du PIA ont été donnés. C'est regrettable.

Il souhaite rappeler que le projet PIA CROSSINGS, en le simplifiant à l'extrême, croisait trois types de dispositif : sur les études aréales, les humanités numériques et les SHS dans et pour la société, avec une thématique transversale sur les inégalités. L'avis du jury donne à penser que cette approche n'était peut-être pas suffisamment claire, structurante, articulée avec la gouvernance interne des membres et la structuration des SHS au niveau français. Il considère que tous ces points peuvent se discuter.

Il indique avoir questionné les membres lors de la rentrée du Bureau en septembre, et il leur reposera la question le 4 octobre, pour savoir s'ils souhaitent proposer une version 3 ou pas, et, le cas échéant, dans quelles conditions et suivant quelle méthodologie de travail. Il est convaincu que ce projet a fait beaucoup avancer le collectif, mais il reste encore manifestement un pas à franchir pour convaincre que ce projet de coopération était également structurant.

Il relève qu'au prochain Conseil d'administration, qui aura lieu le 29 novembre, le Conseil scientifique sera constitué par la nomination des personnalités qualifiées.

Enfin, des actions vont ainsi prochainement être menées par l'EPCC :

– fin septembre/début octobre, le dialogue engagé avec l'Etat sur l'autonomisation des capacités de gestion, à savoir les « RCE ».

– le renforcement de la fonction immobilière.

– l'animation scientifique et l'engagement ou pas vers de nouveaux appels à projets.

Derrière, pointent la réorganisation progressive de l'Etablissement, la réflexion sur les moyens nécessaires à cette réorganisation et les objectifs à 5 ans à la fois sur le plan immobilier et le plan scientifique. Ce sont là les axes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Stéphanie SANGAY revient sur le nom du GED. Lorsque le sondage a eu lieu, il avait été question d'associer un nom à l'Humathèque.

Pierre-Paul ZALIO, président précise qu'il reprend le travail qui avait été fait collectivement antérieurement. Il en était ressorti à la fois la dénomination d'un espace important dans le GED, qui s'appelle désormais l'Espace Françoise Héritier et le nom Humathèque. Il trouve sage de s'y rallier.

Stéphanie GROUDIEV relate que, de la consultation, il était ressorti que si un nom devait être associé à l'Humathèque, il s'agirait de toute façon de « Condorcet » pour éviter d'installer deux marques différentes sur le même espace.

Pierre-Paul ZALIO, président souligne que « Humathèque Condorcet » pourrait être mis en sous-titre. Il a demandé à ce que des essais soient faits pour se rendre compte visuellement du résultat.

Fabrice VIRGILI observe que plusieurs points d'actualité qui ont été évoqués concernent le futur de Condorcet. Il se réjouit que l'installation de l'EPHE et l'extension de l'EHESS se fassent sur le Campus. Les résidents, qui pour certains travaillent ici depuis maintenant trois ans, voient tout l'intérêt qu'a ce Campus, malgré les soubresauts de l'installation dus notamment à la grève des transports, les vagues de Covid, et s'aperçoivent combien finalement la greffe est en train de prendre.

Les différentes phases présentent l'intérêt de permettre de s'adapter. Quand le projet a été conçu au début des années 2000 (2008 pour son lancement officiel), tous n'avaient pas forcément conscience des enjeux planétaires d'aujourd'hui, notamment du réchauffement climatique. La COP 21 n'avait pas encore eu lieu en 2015. La loi biodiversité de 2016 n'avait pas été votée. C'est pourquoi le Bureau/le Conseil d'administration et quelque 300 ou 400 membres avaient adressé une lettre ouverte à propos du Campus vert. Les espaces verts sont en effet très appréciés dans ce campus, car ils le rendent agréable et permettent de créer du lien social entre les membres, du lien avec les quartiers. D'ailleurs, d'aucuns pourraient dire qu'un campus sans espaces verts n'est pas à probablement parler un campus.

Vouloir installer de nouveaux mètres carrés et maintenir ces espaces verts peut être contradictoire, mais il lui semble qu'il est possible de trouver un moyen à la fois d'intégrer l'EPHE comme l'extension d'EHESS et de préserver ces espaces verts. En cela, il est essentiel de dire en toute transparence ce que le Conseil

d'administration entend par Campus vert, par espaces verts. Notamment, il estime qu'un mur végétalisé et un toit vert inaccessible ne doivent pas être considérés comme des espaces verts parce qu'ils ne créent pas de lien social.

L'idée serait que les administrateurs réfléchissent à l'avenir à une définition commune de ce que sont des espaces verts et affirment leur importance sur le campus, pour préserver au mieux le foncier qui y est consacré. Il faudra également faire un diagnostic sur les immeubles et bâtiments construits autour de campus, dans sa proximité immédiate, pour voir s'il existe là aussi des possibilités de réaménagement de bureaux qui seraient vides. Suite au Covid, peut-être que beaucoup de ces bureaux ne trouvent pas forcément preneurs.

Cette lettre avait été envoyée, car travailler agréablement dans le Campus est une préoccupation quotidienne de beaucoup, tout comme offrir cette qualité de vie et de travail pour ceux qui vont arriver.

Pierre-Paul ZALIO, président partage le fait qu'il existe une tension entre préserver les espaces verts et en même temps construire sur un foncier mis à disposition qui est limité.

Il souligne la préservation de certains espaces verts. Il pense notamment aux espaces verts qui se trouvent directement au cœur du Campus, entre le bâtiment de l'INED, le GED et l'Hôtel à Projets, et qui sont sur une parcelle constructible. La préservation de ces espaces n'est pas neutre. De même, les décisions qui seront à prendre sur la localisation des nouveaux bâtiments tient compte de la nécessité de préserver des espaces verts.

La logique est d'être le plus économe possible en foncier.

Cette façon de faire accompagne une logique de développement territorial, de développement d'Aubervilliers, de Saint-Denis et de Plaine Commune, qui vise à repenser le rapport entre le construit et le non construit, que ce soit en regardant vers le canal ou en regardant vers Saint-Denis.

C'est un travail qu'il faut faire finement avec le territoire, sachant qu'il engage la question de la requalification de certains îlots, en bordure de l'îlot 4 et peut-être le futur îlot 5, pour regagner des espaces de respiration, autant que de développement.

Ling LENZI est intéressée par les journées de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles organisées par le Campus Condorcet. Elle informe que la mairie d'Aubervilliers est également en train de monter des assises sur les violences envers les femmes fin novembre. Une campagne sera faite au sein de la population. Une mutualisation pourrait donc être envisagée sur ce sujet.

Pierre-Paul ZALIO, président précise que cet évènement se fait en partenariat avec les établissements. Il pense que chacun sera très attentif, si ce n'est pas déjà le cas, à prendre les contacts nécessaires avec les collectivités territoriales.

Fabrice VIRGILI indique avoir fait partie de l'équipe qui a mis en place les journées VSS. L'ensemble des présidentes et présidents de l'établissement ont d'ailleurs été conviés lors de la première matinée, pour montrer l'importance accordée à ce sujet. Aussi, il sera bien entendu répondu favorablement à cette demande.

Il trouve en substance que cette initiative est un très bon exemple de ce qui peut se faire sur le Campus. Un certain nombre de professeurs, parce qu'ils sont intéressés d'une manière ou d'une autre à ces questions, ont voulu mettre en place deux journées consacrées à la prévention des violences sexistes et sexuelles sur le Campus, en partie financées par les institutions EHESS, EPHE, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IHEAL et Paris 8, avec le soutien fondamental du Campus.

Il y met néanmoins un petit bémol, parce qu'il a appris que la demande de subvention de 5 000 €, qui avait été formulée auprès du ministère dans le cadre du plan du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche contre les violences sexistes et sexuelles, a reçu une réponse négative. Il avoue avoir du mal à comprendre. Il trouve que ce n'est pas un très bon signe vis-à-vis du Campus, notamment au vu de la somme relativement modique, et vis-à-vis de cette question annoncée comme l'une des priorités du ministère.

Néanmoins, malgré l'absence de cette subvention, il tient à confirmer que ces journées auront bien lieu, avec le maximum d'étudiants. Tous seront les bienvenus, tant ceux du Campus que ceux des institutions partenaires hors du Campus.

Antonin COHEN indique qu'il ne connaissait pas la demande et qu'il n'a pas les éléments d'information qui lui permettraient de répondre.

Fabrice VIRGILI précise qu'il s'agissait juste de soumissionner à un appel d'offres du ministère dans le cadre du plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Donc, c'est le ministère qui a proposé cette forme de financement.

Pierre-Paul ZALIO, président comprend ce contre-argument. Par conséquent, ces journées prouveront que l'Etablissement public Campus Condorcet et ses membres ont toute légitimité à être éligibles aux appels d'offres sur ces sujets.

Nonobstant, il a donné instruction aux services de compléter le manque à gagner en subventions, au titre de la Vie de Campus. Il trouve que c'est d'ailleurs tout à fait légitime compte tenu du tour de table qui a été réuni.

Katy BONTINCK rappelle être présente au Conseil d'administration au titre de la MGP, mais elle est également première adjointe de Saint-Denis et vice-présidente de Plaine Commune. Tout comme sa collègue d'Aubervilliers Ling Lenzi, elle mentionne que les équipes de Plaine Commune se montreront disponibles, dans un timing qui s'accélère légitimement, pour travailler de façon collégiale les questions bâtimentaires et d'insertion du Campus Condorcet dans le projet urbain et le territoire qui se veut durable et attractif.

Concernant la très bonne nouvelle de l'ouverture de l'Humathèque Condorcet aux étudiants à partir du master 1 de façon beaucoup plus large, elle souhaitera accompagner toute la communication qui sera faite sur le territoire. Elle estime que c'est là aussi une occasion de renforcer l'articulation du Campus, avec à la fois les politiques publiques et les différents relais d'information existants.

Pierre-Paul ZALIO, président confirme que l'Etablissement public Campus Condorcet aura besoin de tous les canaux de communication et de diffusion des informations, en plus de ceux des établissements qui sont réunis autour de la table.

2. Délibération relative à la nomination du Directeur général en application de l'article 9 du décret

Pierre-Paul ZALIO, président souligne que Campus Condorcet n'a plus de Directeur général depuis le mois de mars. Or, il s'agit d'un Etablissement public qui a par nature des missions dont l'étendue est assez large, demandant les compétences d'un Directeur général d'établissement public administratif, autant que celles d'un Directeur général des services (EPSCP ou EPST). Il est donc important de faire ce recrutement.

Il avait demandé à son prédécesseur de lancer cet appel à candidatures avant même son arrivée. Une dizaine de personnes se sont portées candidates. Un comité constitué à partir des membres du Bureau, réunissant la Directrice générale des services de l'Université Paris-Nanterre Pascale Saint-Cyr, le Président de l'EPHE Jean-Michel Verdier, un membre extérieur de la Cour des Comptes Anaïs Bréaud, Nathalie Mayet et lui-même, a auditionné in fine deux candidats : M. Hennequin et M. Tavernier. A l'unanimité, le comité a retenu M. François Tavernier.

Les textes prévoient que le Président de l'EPCC en informe et recueille l'avis du Conseil d'administration.

Par ailleurs, contrairement au Directeur général précédent, qui était mis à disposition d'un établissement membre, il s'agit là d'un recrutement extérieur, ce qui oblige à recruter cette personne comme contractuel de l'Etablissement. L'EPCC n'ayant pas d'emplois fonctionnels, il n'est pas en capacité de proposer une rémunération correspondant à celle de DG ou DGS des universités.

En conséquence, il est obligé dans la même délibération de demander aux administrateurs de déroger au barème des contractuels.

Marc KRECKELBERGH rappelle la règle générale en termes de gain de détachement entre l'ancienne et la nouvelle rémunération : il faut se limiter à un plafond de 15 %. Il souhaiterait savoir comment la proposition se situe par rapport à cette règle.

Nathalie MAYET observe que cette règle est un ancien usage appliquée lorsque les emplois sont similaires, avec des grilles existantes pour tenir compte de l'écart d'usage. Or, la grille actuelle ne prévoit pas ce type de fonction. En l'espèce, le gain est au-delà des 15 %.

Marc KRECKELBERGH estime qu'il aurait fallu en principe caler cet aspect en amont avec les représentants de l'Etat.

Pierre-Paul ZALIO, président propose de revoir ce sujet avec les tutelles, mais en dehors du Conseil d'administration, et de passer au vote.

La délibération n°2022-011 relative à la nomination du Directeur général en application de l'article 9 du décret est approuvé à la majorité avec 26 voix dont 4 abstentions.

3. Délibération relative à la rémunération individuelle de la fonction de conseiller particulier auprès du président

Pierre-Paul ZALIO, président explique qu'il s'agit de permettre à l'EPCC de renforcer sa fonction immobilière pour les projets immobiliers de fin de phase 1, mais aussi le lancement de la phase 2.

Il s'agit à moyen terme d'initier une réorganisation des équipes de l'Etablissement, pour être en capacité de conduire les opérations de La Chapelle, EPHE et EHESS.

Compte tenu aussi du rôle de préfiguration, c'est dans une position de conseiller auprès du Président que ce recrutement est positionné.

Il faut recruter un type de compétences, qui demande des niveaux de rémunération différents de ceux de la grille de la politique contractuelle.

Ce recrutement est financé sur les enveloppes globales des opérations et le recrutement est donc en dehors du plafond de l'Etablissement. C'est pourquoi il est demandé d'autoriser le Président à majorer la rémunération prévue par le barème des contractuels d'au minimum 50 % et d'au maximum 75 % pour ce poste.

Christophe FOUQUERÉ observe que l'Epaurif accompagne l'Etablissement. Par ailleurs, il imagine qu'il existe d'ores et déjà un service immobilier dans l'organigramme de Campus Condorcet. Il se demande par conséquent pourquoi prévoir un conseiller particulier auprès du Président, plutôt qu'une personne rattachée au service immobilier, en charge d'un suivi plus spécifique de tous ces projets.

Pierre-Paul ZALIO, président explique qu'avant de rattacher cette personne à la Direction de l'immobilier, il faut engager une réflexion sur la restructuration de ladite direction. Cela fera partie de la lettre de mission qui lui sera confiée à son embauche. De plus, avant toute réorganisation il convient de recueillir l'avis du Comité technique.

L'Epaurif a plutôt des missions de remontée des besoins, puis de faisabilité, mais aucune hypothèse n'a encore été posée sur la manière dont sera conduite l'opération après cette étape. Autrement dit, pour ce qui relève de l'action, il n'a pas encore été défini qui sera l'AMO.

Mais, dans les deux cas de figure, qu'il soit recouru à un établissement public comme l'Epaurif ou que Campus Condorcet intervienne en direct en tant que maîtrise d'ouvrage complète, il faut un pilotage global solide.

Actuellement, Campus Condorcet travaille dans un cadre où la maîtrise d'ouvrage directe type loi MOP a été très peu exercée, puisque les opérations MOP (le GED et l'EHESS) ont été portées par la Région. Avec La Chapelle, l'EPCC porte une première opération MOP. S'agissant de la phase 2, les hypothèses ne sont pas encore posées pour savoir si ce sera une opération MOP ou non, sachant qu'il existe aussi des modalités intermédiaires qui donnent au maître d'ouvrage plus de prise dans la relation contractuelle. Quoi qu'il en soit, dans tous les cas de figure, il faut avoir un renforcement de la fonction immobilière.

Christophe FOUQUERÉ souhaite savoir si ce conseiller particulier restera auprès du Président sur toute la longueur des projets ou jusqu'à la structuration de la Direction de l'immobilier.

Pierre-Paul ZALIO, président répond qu'il n'a pas vocation à avoir un conseiller particulier. Il souhaite renforcer une fonction immobilière dûment structurée. Il ne peut cependant pas rentrer dans tous les détails de cette réorganisation, puisqu'elle suppose au préalable un travail de présentation, notamment aux représentants du personnel.

Marc KRECKELBERGH pose la même question par rapport à la règle des 15 %. Il ajoute qu'à partir du moment où la rémunération sera financée sur subventions en 2023, il faudra tenir compte du plafond.

Antonin COHEN confirme cette position pour le ministère. Il est urgent de recruter un DG et d'avoir une fonction support en matière immobilière.

La délibération n°2022-012 relative à la rémunération individuelle de la fonction de conseiller particulier auprès du président est approuvé à la majorité avec 25 voix dont 1 contre et 4 abstentions.

4. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 24 mai 2022

Stéphanie SANGAY a relevé deux coquilles page 7.

Pierre-Paul ZALIO, président la remercie de sa lecture perspicace. Il mentionne que les administrateurs peuvent aussi faire remonter en amont leurs remarques ou leurs demandes d'ajustement.

En l'absence d'interventions complémentaires, il propose de passer au vote.

La délibération n°2022-013 relative à l'adoption du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 24 mai 2022 est adoptée à l'unanimité.

5. Délibération relative au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022

Pierre-Paul ZALIO, président souligne que l'importance des opérations immobilières obligent à distinguer les opérations exceptionnelles et les opérations récurrentes.

Le budget est d'un peu plus de 30 M€. L'Etablissement reçoit les intérêts d'une dotation de l'Etat (à savoir les intérêts de la dotation non consomptible de 450M€) de l'ordre de 18 M€. Ces recettes financent la programmation et l'exécution des opérations immobilières. Puis, l'Etablissement reçoit une subvention pour charge de service public et des contributions de ses membres.

L'essentiel de ces recettes sont fléchées. L'Etablissement dispose d'une comptabilité analytique qui permet aux membres, aux différentes tutelles et aux parties prenantes de voir vers quelles activités sont utilisées ces différentes recettes.

Comme pour tout Budget rectificatif, il s'agit d'ajuster les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, et en particulier d'ouvrir les enveloppes budgétaires requises pour le marché du chantier La Chapelle. En effet, à partir du moment où la notification est faite, il faut pouvoir payer les entreprises qui demandent des avances.

Le Budget rectificatif restitue aussi l'évolution du nombre d'emplois et de la masse salariale liée aux créations et transferts d'emplois, notamment au bénéfice du GED.

S'ajoutent quelques points liés aux opérations pour compte de tiers, comme Biblissima.

Dans les points d'attention figure notamment l'augmentation des dépenses de fluides et d'énergie.

Il souligne aussi que la conséquence des transferts d'emploi est une diminution des montants de remboursement de mises à disposition. Est également traduit dans ce Budget le redimensionnement des enveloppes de coût de construction des opérations La Chapelle et l'EPHE.

Il mentionne enfin que ce Budget a fait l'objet d'un travail avec le contrôleur budgétaire DRFIP, l'Etat et le rectorat, avant de passer la parole à l'Agent comptable de l'Etablissement.

Oliver ROUSSEAU propose de commencer par détailler l'évolution des personnels.

Le plafond Etat a évolué de 32 ETPT à 62 ETPT en 2022 par rapport à 2021. Il fait notamment suite au transfert des emplois FMSH vers l'EPCC (+15), aux décisions concernant les emplois du GED (+10) et enfin la notification de la DGESIP concernant le renfort des équipes support de l'EPCC (+5).

La consommation en BR1 s'élève à 54,5 ETPT, ce qui en année pleine correspond à 62 ETPT. Le plafond LFI est donc bien respecté sans nécessiter d'ajustement. Le hors plafond est quant à lui proposé à hauteur de 11 ETPT. Les 54,5 ETPT sont relatifs à un décalage entre les notifications, le lancement des recrutements et les recrutements effectifs.

Les transferts des personnels mis à disposition (notamment FMSH) ont été réalisés au 1er février 2022. Les conséquences portent à la fois sur la section de personnels qui est en augmentation, notamment par la voie de notification de la CSP, et sur la section de fonctionnement qui est en diminution avec le retrait des besoins en remboursement des mises à disposition. La baisse porte sur les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

(Il est à noter le départ de Mme Michelle Bubenicek à 10 heures 57 – elle donne son pouvoir à M. Christian Henriot.)

Une opération exceptionnelle avait été proposée en fin d'exercice 2021, afin de permettre une ouverture du GED dans de meilleures conditions d'une durée de 6 mois pour des emplois étudiants. Des ajustements sont intégrés dans le BR1 et seront proposés en délibération.

La consommation finale par rapport à ce qui avait été délibéré est aujourd'hui de 10 ETPT contre 20 ETPT qui avaient été proposés, et en masse très inférieure (253 k€ contre 394 k€, incluant la provision pour risque chômage). Il est donc proposé à la fois de diminuer l'appel en subvention auprès des membres et de financer depuis ce moyen l'équivalent d'un ETPT sur la période septembre/décembre 2022 pour 42 k€ (soit 6 emplois sur 4 mois à 50 % maximum).

L'évolution entre le Budget initial et le BR1 2022 des éléments relatifs aux personnels figure dans un tableau avec différentes entrées, qui vise à retracer les différentes sources, que ce soient des mises à disposition, des emplois rectorat (Titre 2), ou des CDI ou CDD sous plafond LFI et hors plafond LFI.

Le tableau 2 retrace de manière globale les dépenses (section de personnels, fonctionnement et investissement) et les recettes fléchées ou globalisées.

Les recettes issues des apports des membres évoluent principalement sur la convention d'occupation du site d'Aubervilliers (augmentation des coûts d'énergie, dont l'évolution sera à confirmer en fonction de l'évolution des prix). La contribution des membres au titre du règlement intérieur et la contribution au titre des services Vie de Campus doivent être revues (notamment en ce qui concerne le montant global de la contribution au titre du règlement intérieur et concernant la répartition pour les deux contributions).

Le recrutement des vacataires au GED est proposé en diminution.

La SCSP Personnels évolue fortement, faisant suite aux transferts de personnels FMSH, aux emplois au titre du GED et aux emplois en relèvement des fonctions support de l'EPCC.

Les coûts de remise en état du bâtiment EHESS sont de manière prévisionnelle couverts par l'indemnisation des assurances. Ce point sera revu lorsque le chiffrage sera clairement établi et lorsque les assurances remettront la copie finale de l'indemnisation qu'elles verseront.

Pierre-Paul ZALIO, président souligne que ce n'est pas certain, que c'est une hypothèse.

Oliver ROUSSEAU ajoute qu'il a été prévu de manière suffisamment large d'après les premières estimations pour permettre l'avancée des travaux. Ensuite, un recalage sera fait, notamment lors du BR d'atterrissage, le BR de fin d'année au 29 novembre.

Il faut remarquer la proportion des recettes fléchées (de l'ordre de 21 M€) par rapport aux recettes globalisées (environ 15 M€).

Les dépenses de personnels augmentent fortement : 54 % en 2022.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 15 % en crédit de paiement, afin de permettre le paiement effectif des charges à payer 2021. De manière classique sur le BR1, les charges à payer sont structurelles, liées à la forte volumétrie d'emplois mis à disposition qui génère de forts flux. Tant que les factures ne sont pas arrivées, aucun décaissement ne se fait. Des charges à payer sont donc constatées en fin d'exercice, avec ensuite des besoins en crédits de paiement qui sont nécessaires lors du premier BR de l'année. En dehors des charges à payer, les besoins en CP diminuent en réalité de 1 %. Il est important de faire cette distinction.

Les dépenses d'investissement sont en très forte hausse entre le BI 2022 et le BR1 2022, ce qui est lié :

– principalement au lancement des opérations du site Porte de La Chapelle. Cette situation est directement dans la suite du CISG qui s'est tenu le 31 août et de la validation du montage financier de l'ensemble de l'opération.

– de manière plus limitée aux impacts du bâtiment EPHE.

L'évolution pour La Chapelle est de 251 % en crédit de paiement et 49 % en autorisation d'engagement. Pour l'EPHE, elle est respectivement de 33 % et 1 %.

Hors opérations immobilières sur le BR1 2020, il commente un extrait de la présentation qui a été remise. Il a enlevé de manière analytique les opérations immobilières pour retracer l'ensemble des opérations de fonctionnement de l'Etablissement. Il s'avère que les impacts sont assez importants dans le sens où le solde budgétaire est dégradé, avec le reclassement des opérations Biblissima+ qui passent du budgétaire en

opérations compte de tiers, et des charges à payer à comptabiliser (avec une dégradation entre le besoin en CP et les recettes ayant déjà été reçues en n-1), ce qui génère un déficit budgétaire.

Concernant les opérations immobilières du BR1, il faut souligner une dégradation au niveau du solde budgétaire.

(Il est à noter le départ de M. Christophe Fouqueré à 11 heures 10 – il donne son pouvoir à Mme Magda Tomasini.)

Il signale, pour ceux qui ont rejoint le Conseil d'administration cette année, que de manière structurelle l'Etablissement a été en excédent budgétaire sur les opérations fléchées, notamment immobilières. Les intérêts de la dotation non consomptible ont permis la constitution d'une trésorerie importante au sein de l'EPCC. Il est constaté ici une inversion des courbes avec des soldes budgétaires déficitaires, signifiant en réalité la consommation de la trésorerie fléchée qui a été capitalisée pendant des années.

Pierre-Paul ZALIO, président observe que c'est le signe que l'établissement agit et fait construire.

Oliver ROUSSEAU mentionne que le décalage entre la consommation des crédits de paiement concernant l'opération immobilière du site de La Chapelle et les encaissements reçus précédemment entraîne un déficit budgétaire d'environ 3 M€.

Le décalage d'utilisation des intérêts de la dotation non consomptible génère un excédent de l'ordre de 9 M€ en 2022.

Hors opérations immobilières, le réajustement des crédits de paiement en fonctionnement général, le changement de méthode de traitement de Biblissima+ et la prise en compte des charges à payer entraîne un déficit budgétaire à hauteur de 3 680 k€.

Le déficit budgétaire global est de 5 553 k€ pour 2022.

De manière classique, il propose ensuite de présenter l'évolution des besoins par domaine fonctionnel, en s'appuyant sur un extrait du rapport de présentation qui avait été transmis aux administrateurs.

Il trouve toujours intéressant de regarder les masses budgétaires et l'équilibre financier, de voir comment passer du tableau 2 au tableau 4.

Au déficit budgétaire lié aux éléments fléchés (-4 182 k€), Il convient d'y ajouter le remboursement de l'emprunt qui est non budgétaire, mais qui néanmoins consomme de la trésorerie fléchée (-3 729 k€), ainsi que les opérations pour compte de tiers qui mouvementent la trésorerie fléchée (+ 5 172 k€). Ainsi, le prélèvement sur la trésorerie fléchée se fait à hauteur de -2 739 k€.

Concernant les opérations globalisées, le déficit budgétaire (-1 371 k€) et les mouvements de trésorerie liés à la TVA et autres opérations (-1 978 k€) entraînent un prélèvement sur la trésorerie non fléchée (-3 349 k€).

En conséquence, le prélèvement sur la trésorerie de l'Etablissement est de 6 088 k€, soit un atterrissage prévu au 31 décembre 2022 à 95 759 k€.

S'agissant du tableau 6 (comptabilité patrimoniale), les éléments d'exécution budgétaire prévus en 2022 sont complétés des écritures comptables (dont les amortissements), sont corrigés également des éléments dont le service fait est antérieur (charges à payer) et comprennent le financement par mobilisation du fonds de roulement. Cela génère un résultat prévisionnel bénéficiaire de 383 k€ qui, retraité des amortissements et provisions, permet d'obtenir la capacité d'autofinancement de l'Etablissement : 93 k€. Ce sera donc une ressource au niveau du fonds de roulement.

Les opérations d'investissement et le financement de la CAF par les financements externes de l'actif (subventions) et les excédents antérieurs, ainsi que le retrait des provisions amènent à une augmentation du fonds de roulement à hauteur de 93 k€.

Le fonds de roulement est anticipé au final à hauteur de 29 203 k€.

Pierre-Paul ZALIO, président passe immédiatement la parole au contrôleur budgétaire DRFIP.

Marc KRECKELBERGH indique ne pas avoir grand-chose à ajouter sur ce budget rectificatif qui a effectivement été retravaillé à plusieurs reprises depuis le printemps dernier.

Il juge que la présentation qui a été faite est complète et exacte.

Le contenu de l'évolution des recettes et des charges n'appelle pas d'observations de sa part.

Les soldes qui en résultent ne lui posent pas non plus de difficultés.

Comme l'a dit précédemment le Président, il est tout à fait normal pour l'Etablissement en ce moment de consommer sa trésorerie fléchée, montrant que les opérations se déroulent normalement.

L'enjeu pour les années à venir va être de déterminer les moyens réellement disponibles dont l'Etablissement dispose par rapport aux discussions qui vont se dérouler sur le financement des opérations de la deuxième phase. Cette question n'est pas un sujet de budget rectificatif ; la prochaine étape sera plutôt sur le compte financier 2022, où il sera important que l'Etablissement puisse très clairement faire la part entre la trésorerie disponible et celle qui ne l'est pas.

Pierre-Paul ZALIO, président reconnaît qu'il faudra être en capacité d'expliciter ce qu'est la trajectoire soutenable d'un établissement public qui a d'une part des dépenses récurrentes et une structure de recettes récurrentes pour ses activités d'exploitation du campus existant, de services offerts aux usagers, et de services de soutien et de support aux activités scientifiques du Campus, et d'autre part des opérations d'investissement et de dépenses sur l'immobilier.

Il signale enfin que le vote de ce budget rectificatif a beaucoup tardé, mais il ne pouvait avoir lieu qu'une fois validé, avec le CISG, les montants du chantier La Chapelle.

Antonin COHEN confirme que, depuis le printemps, l'ensemble des éléments du BR1 ont été beaucoup discutés. Il n'a donc pas d'observations particulières à formuler.

Samir KHERROUBI souhaite savoir combien d'intérêts la dotation non consomptible de 18 M€ génère.

Pierre-Paul ZALIO, président explique qu'il s'agit d'un revenu de 18 M€, qui est le produit de la dotation de 450 M€ du Plan Campus.

La délibération n°2022-014 relative au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022 est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération relative à la subvention exceptionnelle des membres pour le financement des emplois étudiants

Pierre-Paul ZALIO, président laisse Nathalie Mayet présenter ce point hérité de décisions et délibérations antérieures.

Nathalie MAYET le confirme. Une première délibération avait été prise le 30 novembre 2021 pour permettre l'adoption d'une subvention exceptionnelle des membres en vue du financement d'emplois étudiants, renforçant ainsi les services du GED.

Cette enveloppe n'a pas été consommée dans son entièreté.

La poursuite du renfort étant nécessaire pour une période complémentaire de 4 mois, il est proposé de financer des emplois étudiants, dont la quotité de travail ne pourra pas excéder 50 % du temps de travail réglementaire, soit un volume d'un ETPT sur la période.

Oliver ROUSSEAU ajoute que cette délibération avait été proposée et votée au Conseil d'administration fin 2021. Initialement, la somme s'élevait à 394 000 € et devait intégrer à la fois le recrutement d'un certain nombre d'emplois et la provision chômage.

En faisant le bilan au 30 juin de la consommation réelle, il a paru plus prudent de ne pas appeler les fonds et de regarder l'évolution pour les appeler au plus juste.

Une discussion a eu lieu en Bureau avec la présidence de l'Etablissement. Une proposition est ressortie : pouvoir bénéficier de quelques emplois étudiants pour la fin de l'exercice, tout en diminuant l'appel auprès des membres de cette subvention.

Ainsi, d'une subvention globale de 394 000 €, il est proposé de passer à un montant de 295 000 €, avec une répartition en pourcentage qui n'évolue pas.

Pierre-Paul ZALIO, président relève qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle pour les intéressés.

La délibération n°2022-015 relative à la subvention exceptionnelle des membres pour le financement des emplois étudiants est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération relative à l'adoption du rapport d'activité 2021

Pierre-Paul ZALIO, président indique que le rapport d'activité est un exercice classique. Il restitue une part de l'actualité de l'année 2021. Pour sa part, il n'a fait que la constater puisqu'il n'était pas à la tête de l'EPCC.

Le rapport d'activité 2021, qu'il juge riche, a été remis aux administrateurs sous une forme maquettée sur table et avait été envoyé sous une forme Word. Il sera à la disposition des administrateurs et des membres dans sa forme éditée pour toutes les communications qui seraient jugées utiles.

Stéphanie SANGAY fera part au préalable de quelques coquilles.

Pierre-Paul ZALIO, président prendra bien évidemment en compte les ajustements demandés.

Stéphanie GROUDIEV trouve que les photos illustratives de l'activité sont assez intéressantes, car elles permettent de comprendre certaines opérations du Campus. De plus, le rapport illustre les débats qui ont pu avoir lieu en Conseil d'administration.

La délibération n°2022-016 relative à l'adoption du rapport d'activité 2021 est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération relative à la politique indemnitaire des agents titulaires du Campus Condorcet

9. Délibération relative à la politique de rémunération des agents contractuels du Campus Condorcet

Pierre-Paul ZALIO, président regrette que ces délibérations arrivent tardivement cette année, compte tenu du calendrier.

Nathalie MAYET précise que ces délibérations sont dans la continuité de deux délibérations prises en juin 2021, qui ont mis en place une politique indemnitaire pour les titulaires et une politique de rémunération pour les contractuels.

Dans les dispositions qui avaient été votées, il était prévu le versement d'un complément indemnitaire annuel en une seule fois. Il s'agit ce jour de les amender pour permettre le versement du complément en deux fois.

Samir KHERROUBI demande si le fait d'avoir un versement en deux fois est une volonté des agents.

Nathalie MAYET le confirme ; c'est lié au dialogue social.

Stéphanie SANGAY pensait que ces documents étaient relatifs aux primes qui ont été annoncées en décembre dernier. Elle souhaite donc savoir quand ce sujet arrivera à l'ordre du jour d'un Conseil d'administration ou d'un Comité technique, au moins pour les contractuels sachant que les fonctionnaires sont tributaires du budget.

Nathalie MAYET rappelle que, dans le cadre du dialogue social, un engagement a été pris pour verser les compléments annuels pour les contractuels et verser une CIA pour les titulaires. Il était prévu de verser ces compléments en deux fois. Le temps est passé, donc le versement se fera en une seule fois cette année mais il n'est pas prévu de nouveau passage en CA ou en CT. C'est l'application des dispositions existantes, mais cette année en une seule fois en décembre.

Laure CHRISTOPHE s'interroge sur la valeur ajoutée de ce versement en deux fois.

Nathalie MAYET pointe que comme cette disposition était prévue réglementairement pour les titulaires mais pas pour les contractuels, l'idée a été de faire un « parallélisme des formes ». La demande était motivée, par rapport au dialogue de décembre 2021, par une anticipation du premier versement.

Pierre-Paul ZALIO, président souligne que le décalage de ce Conseil d'administration, pour permettre d'aller au bout de l'examen des opérations de La Chapelle notamment, a conduit à un report de versement car il n'était pas envisageable de tenir une séance uniquement pour ces points.

Stéphanie SANGAY aimerait savoir quand le versement va être effectué.

Nathalie MAYET précise qu'il se fera sur le bulletin de paie du mois de décembre (soit un crédit en compte autour du 21décembre).

La délibération n°2022-17 relative à la politique indemnitaire des agents titulaires du Campus Condorcet est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°2022-18 relative à la politique de rémunération des agents contractuels du Campus Condorcet est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération relative à la prise en charge d'œuvres sociales par l'établissement public Campus Condorcet au profit du personnel et de leurs enfants

Nathalie MAYET précise là encore que ce point vient en continuité d'une délibération qui a été prise le 22 octobre 2019, relative à l'organisation de l'arbre de Noël des enfants et à l'attribution de chèques cadeaux pour le personnel EPCC.

La présente délibération vise à développer une politique d'action sociale permettant de développer des activités culturelles, sportives, de loisirs, et d'intégrer le Noël des enfants. Au-delà de ces mesures, il s'agit aussi d'étendre la période de possibilité de versement des chèques cadeaux ou autres dispositifs qui pourraient être mis en place.

La délibération proposée est prise dans le respect des dispositions réglementaires permettant le non assujettissement des montants attribués aux cotisations sociales, d'où la mention des 5 % du plafond de Sécurité sociale. Ainsi, pour cette année, il peut être attribué au personnel un montant pouvant aller jusqu'à 171 €, sans avoir des charges à payer sur les œuvres versées.

La délibération n°2022-19 relative à la prise en charge d'œuvres sociales par l'Etablissement public Campus Condorcet au profit des personnels et de leurs enfants est adoptée à l'unanimité.

11. Liste des contrats, conventions et marchés signés

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle que le Conseil d'administration a donné délégation au Président de l'Etablissement de signer un certain nombre de conventions, charge à lui ensuite d'en rendre compte par un point d'information.

12. Points divers

Fabrice VIRGILI souhaite savoir où en est l'organisation du comité de site.

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle que le comité de site est prévu à l'article 13 du règlement intérieur. Il proposera donc une date prochainement, pour que le comité de site se tienne avant les congés de fin d'année.

Fabrice VIRGILI aimerait effectivement que ce comité de site puisse se tenir pour échanger sur les problématiques liées au fonctionnement du site. En attendant, un comité de résidents avait été mis en place voilà un peu plus d'un an et demi pour faire remonter les demandes. Certaines ont été réglées, mais d'autres sont toujours en suspens, comme les questions d'affichage, d'aménagement des halls pour les rendre plus conviviaux pour les étudiants, d'accès aux locaux syndicaux, des ascenseurs qui sont en panne depuis plus d'un an et demi pour certains.

Il juge qu'il serait maintenant nécessaire de prendre à bras-le-corps tous ces sujets via un comité de site.

Pierre-Paul ZALIO, président relève que l'article 13 du règlement intérieur mentionne que le Directeur général assiste à ces réunions, c'est pourquoi il prend l'engagement de proposer une date en octobre ou novembre, qui sera en dehors des vacances scolaires.

Par ailleurs, il est prévu dans la même démarche, pour compléter ce comité de site sans s'y substituer, deux réunions générales les 20 octobre et 26 novembre avec les résidents pour présenter tous les services et les évolutions, et avoir des échanges.

Il partage un certain nombre d'objectifs qui ont été énoncés par Fabrice Virgili, notamment obtenir du partenaire que les ascenseurs fonctionnent et rendre les halls plus conviviaux et mieux adaptés à l'affichage d'informations.

Camille GOIRAND souhaite savoir si des assemblées de directeurs d'unité seront également prévues.

Pierre-Paul ZALIO, président a demandé l'assentiment des membres sur cette question lors de la dernière réunion de Bureau. C'est maintenant une question d'agenda pour trouver le bon moment, mais ce point est bien acté. En revanche, il n'a pas encore de date à annoncer.

En l'absence de demandes complémentaires de prise de parole, il lève la séance à 11 heures 35, en remerciant les participants et en informant que les prochains Conseils d'administration se tiendront les 29 novembre 2022, 14 mars et 20 juin 2023.